

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du trente juillet deux mil dix neuf

L'an deux mil dix-neuf, le trente juillet à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué par un pli contenant l'ordre du jour, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Claude SERVAIS, Maire.

Présents : Claude SERVAIS – Patricia FERREIRA – Liliane SALSO-GROSSHENNY - Michel LANGLET – BAKUM Patrick - Jacques CARPENTIER - Angélique SEARA - Karine BOUDESSEUL

Absent (s) excusé (s):

Marie-France DORÉ a donné procuration à Jacques CARPENTIER
Michaël FOUCHÉ a donné procuration à Liliane SALSO
Justine BOURDON a donné procuration à Patricia FERREIRA
Sébastien CARRARA a donné procuration à Claude SERVAIS
Jérôme DÉHU a donné procuration à Michel LANGLET
Nadia GARCIA

Secrétaire de séance : Patricia FERREIRA

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 20 juin 2019.

Proposition d'installation d'un distributeur de pain :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la société « LEDISTRIB » souhaite installer un distributeur automatique de pain sur la commune. M. le Maire explique que la municipalité doit mettre à disposition un emplacement ainsi qu'une prise de courant, le distributeur est approvisionné deux fois par jour par un boulanger, une convention est prise entre la commune et la boulangerie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. M. le Maire indique que cela pourrait être une solution provisoire en attendant l'installation d'une boulangerie sur le territoire communal et c'est un service attendu par les administrés.

Après discussion, le Conseil Municipal, avec 10 voix pour et 3 voix contre (Marie-France DORÉ, Justine BOURDON et Jérôme DÉHU) décide l'installation d'un distributeur de pain et autorise M. le Maire à signer la convention avec la boulangerie.

Indemnité représentative de logement des instituteurs :

Comme chaque année, le Conseil Municipal est invité, par la préfecture, à émettre un avis sur le taux de progression à retenir pour l'année 2019 sur l'indemnité représentative de logement des instituteurs. Le taux prévisionnel est estimé à + 0,9 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la revalorisation de l'indemnité de logement des instituteurs, soit une revalorisation de + 0,9 %.

Information sur les travaux de voirie :

M. le Maire indique que les travaux de réfection des trottoirs sont actuellement à l'arrêt suite à la période de congés de l'entreprise. Il informe également le Conseil Municipal que plusieurs réunions de chantier ont eu lieu avec l'entreprise et la maîtrise d'œuvre pour solutionner la problématique du fonds de forme de certains trottoirs, une réunion se tiendra début septembre pour résoudre ce désagrément. Les travaux reprendront vers le 10 septembre.

Retour sur les festivités de la fête nationale

M. le Maire informe les conseillers que la paëlla et la retraite aux flambeaux du 13 juillet se sont bien déroulés, il n'en va pas de même pour le feu d'artifice. Il précise que neuf tableaux du feu sur les 11 prévus ne sont pas partis, seules les bombes ont été envoyées. Il en est de même pour le bouquet final, l'artificier n'ayant pas effectué correctement les branchements. M. le Maire indique qu'il a fait une réclamation auprès de la société SEDI afin d'obtenir une réduction de la facture.

Questions diverses :

Aboiements de chiens : Comme toutes les années, il est demandé aux propriétaires de chiens de veiller à ce que leurs animaux ne perturbent pas la tranquillité du voisinage par leurs aboiements intempestifs, des solutions existent !!!! Il serait regrettable de devoir verbaliser !!!!

EDP R FRANCE : M. le Maire indique qu'il a été relancé par la société Electricité Du Portugal Réseau France pour l'installation d'une centrale photovoltaïque dans la carrière des Rosettes. La société souhaite réaliser une étude de faisabilité, ce qui n'engage pas la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire a engagé une étude de faisabilité avec la société EDP R France.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00. Fait et délibéré au jour, mois, an susdits.

Patricia FERREIRA



Secrétaire de séance



Claude SERVAIS



Maire